

29 SEP. 2017

**DECISION N° 2017-137**  
**relative aux délégations de signature de la direction des ressources humaines et du développement social**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE,**

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L. 411-1 à L. 411-4, R. 411-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-1336 du 28 décembre 2001 fixant le statut des personnels contractuels de l'Institut national de la propriété intellectuelle ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2015 relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 précité ;

Vu les nécessités de service,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Thierry MONTERO, directeur des ressources humaines et du développement social, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle, tous actes et décisions relevant de la gestion du personnel de l'établissement et tous actes financiers liés aux rémunérations et charges sociales.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry MONTERO, délégation est donnée à Madame Françoise DOL, responsable du service de la gestion statutaire et de la rémunération, et à Monsieur Philippe HUPEL, responsable du service du développement des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle, les actes et décisions mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Siège**

15 rue des Minimes - CS 50001  
92677 COURBEVOIE Cedex  
Téléphone : 0820 210 211  
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00  
www.inpi.fr – contact@inpi.fr

Établissement public national  
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951

### **Article 3**

Les décisions n° 2015-10662 du 16 mars 2015 et n° 2016-205 du 7 octobre 2016 sont abrogées.

### **Article 4**

La présente décision, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2017, est publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle et sur le site internet de l'INPI.

Fait le **29 SEP. 2017**

Le Directeur général de l'INPI,



Romain SOUBEYRAN